

MAIRIE



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

e-mail : [mairie@mairie-villersexel.com](mailto:mairie@mairie-villersexel.com)

**ANNÉE 2025**

site internet : <http://www.villersexel.fr>  
**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
**ACCÈS AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE**  
**2ÈME CLASSE**

Le Maire de VILLERSEXEL,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu la délibération en date du 02/06/2020 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période de 2025 à 2031, arrêtées par l'autorité territoriale en date du 11/04/2025,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme PRIMET Patricia	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Villersexel, le 12/11/2025

Le Maire,  
Gérard CHAPUIS



MAIRIE



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**

e-mail : [mairie@mairie-villersexel.com](mailto:mairie@mairie-villersexel.com)

**ANNÉE 2025**

site internet : <http://www.villersexel.fr>  
**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
**ACCÈS AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

Le Maire de VILLERSEXEL,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu la délibération en date du 02/06/2020 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période de 2025 à 2031, arrêtées par l'autorité territoriale en date du 11/04/2025,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme EVERNE Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Villersexel, le 12/11/2025  
Le Maire,  
Gérard CHAPUIS

